



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

RAPPORT DU MOIS DE NOVEMBRE 2019

SIGLES ET ABREVIATIONS

BSR	: Bureau Spéciale de Recherche
CBVG	: Coups et Blessures Volontaires Graves
CDS	: Centre de santé
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CEPI	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
CMCL	: Centre de rééducation des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD/FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées Burundaises
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
HPRC	: Hôpital Prince Régent Charles
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie
NU	: Nations Unies
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
RPA	: Radio Publique Africaine
SNR	: Service National de Renseignement
RDC	: République Démocratique du Congo
RTNB	: Radio Télévision Nationale du Burundi

I. INTRODUCTION

Le présent rapport mensuel, comme tous les précédents, fait état des différentes violations des droits humains commises dans diverses localités du pays. D'ores et déjà, nous n'avons pas la prétention d'avoir pu mettre en évidence tous les cas de violation des droits humains commis au cours du mois concerné par le rapport.

Nous procéderons dans un premier temps par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale. En effet, pareille démarche nous permet de faire une meilleure appréciation des violations des droits humains dans notre pays.

Ainsi, la sécurité a été menacée tout au long du mois de novembre et ce, dans plusieurs localités du pays. En effet, les attaques des groupes armés surtout dans les provinces de Bubanza et Cibitoke, les exactions commises par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) contre les membres du parti CNL et d'autres personnes qui ne sont pas membres de leur parti dans le but de les contraindre à adhérer à ce parti ont été les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population. A ces facteurs s'ajoutent des entraînements paramilitaires des Imbonerakure et la chasse aux personnes accusées de sorcellerie.

Sur le plan politique, nous avons noté des entraînements paramilitaires des Imbonerakure, l'intolérance politique caractérisée par des attaques des Imbonerakure contre les membres du parti politique CNL et la destruction des permanences de ce parti. Les marches manifestations ont également repris durant ce mois de novembre. Enfin, le côté politique a également été caractérisé par la démission de l'envoyé spécial du Secrétaire Général des NU au Burundi qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive dans les milieux politiques burundais.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport traite des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues où les victimes sont surtout les présumés opposants politiques et parmi ces derniers viennent les membres du parti CNL et toutes autres personnes qualifiées de rebelles du simple fait qu'elles ne sont pas partisans du CNDD/FDD. L'arrestation et la détention illégale des journalistes du journal Iwacu a retenu l'attention de tous les professionnels des médias et des défenseurs des Droits Humains aussi bien nationaux qu'internationaux. Les principaux auteurs de ces arrestations sont des Imbonerakure, des agents du SNR et des autorités administratives.

Au point de vue social, la mesure du Maire de la ville de Bujumbura concernant l'heure de fermeture des débits de boisson a surpris les citoyens.

Après cette analyse contextuelle, notre rapport réserve un chapitre sur les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en terme de personnes tuées et blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs. Les cas de justice populaire à l'endroit des présumés sorciers portent atteinte à la vie humaine et se multiplient de plus en plus sans que les autorités habilitées prennent des mesures appropriées pour juguler ce problème.

Quant aux auteurs des coups et blessures portés contre certaines personnes, les Imbonerakure sont pointés du doigt. Dans certains coins du pays, ces derniers se sont même substitués aux forces de sécurité.

Avant de conclure notre rapport, nous ferons le point sur les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ainsi que les cas de viol. Nous ferons également une analyse de la situation carcérale dans notre pays. Enfin, nous reviendrons sur l'une ou l'autre des pistes déjà suggérées dans nos rapports précédents et qui pourraient être empruntées par les uns et les autres pour améliorer la situation des droits de l'homme au Burundi, au moment où nous constatons sa dégradation au fil des jours.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

II.1. Sur le plan sécuritaire.

Au cours du mois de novembre 2019, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées. Cette période a été marquée notamment par des attaques des groupes armés, des exactions des Imbonerakure caractérisées par des attaques menées contre des membres du parti CNL, la destruction des permanences et des menaces de mort faites surtout à l'endroit des membres de ce parti et cela, dans tous les coins du pays. La chasse aux personnes accusées de sorcellerie et l'assassinat qui s'en est suivi ont également semé la panique au sein de la population.

II.1.1. Des exactions commises par les Imbonerakure.

En date du 14 novembre 2019, dans les rues du chef-lieu de la province Cankuzo, lors de la célébration de la journée dédiée aux combattants, toute la journée a été caractérisée par des actes de démonstration de force et d'intimidation de la population par des Imbonerakure qui portaient des bois taillés en forme de fusils. Ils défilaient en faisant des démonstrations militaires, certains d'entre eux portant des uniformes militaires et policiers, d'autres portant des bérets verts. Les fonctionnaires qui étaient sur les lieux de service ont eu peur et ont quitté leurs bureaux avant les heures de fermeture. Au cours de cette journée, les manifestants ont lancé des discours de haine envers les régimes passés ainsi qu'à l'adresse des opposants politiques.

II.1.2. Des menaces de mort.

1- En date du 6 novembre 2019 matin, 3 familles de la colline Rumotomoto, zone et commune Gihanga, province Bubanza, se sont réveillées dans une peur panique suite aux croix qui étaient plantées devant les portes de leurs maisons.

Les responsables de ces familles sont : Samuel NDUWAYO, responsable du parti CNL dans la zone Gihanga, Alexis NTEZIKIJE et un autre élu collinaire, tous membres du parti CNL. Les habitants de cette colline ont été pris de panique et pensent que ces croix ont été implantées par les Imbonerakure.

2- Dans la nuit du 20 au 21 novembre 2019, sur certaines collines des zones Mparamirundi et Rukeco de la commune Busiga, province Ngozi, des croix en rouge et des cercueils ont été dessinées sur les maisons des membres des partis de l'opposition à majorité ceux du parti CNL, par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, chez le prénommé Léonard, membre du parti CNL habitant la sous-colline Karambira, colline Kavumu, zone Rukeco de la même commune, une croix taillée en bois a été déposée devant la porte de sa maison.

II.1.3. Des attaques des groupes armés.

1- Les populations des zones Ruhororo et Butahana en commune Mabayi de la province Cibitoke sont pris de panique suite aux groupes armés qui attaqueraient au Rwanda et qui se replieraient dans ces zones. Ce sont les collines proches de la forêt Kibira qui sont sous cette menace. Il s'agit des collines Gasebeyi, Gipande et Gitukura en zone Ruhororo ainsi que Gafumbegeti et Rutorero en zone Butahana. Selon des sources sur place, les habitants de ces collines ont, en date du 8 novembre 2019, été obligés de fuir vers d'autres collines lointaines des frontières. Les mêmes sources ont indiqué que les groupes qui attaquent sont composés des rwandais communément appelés Interahamwe et les Imbonerakure. Ils pillent et ramènent le butin de guerre composé des chèvres et des denrées alimentaires.

2- Dans la nuit du 16 au 17 novembre 2019, vers 2 heures du matin, sur le mont Twinyoni, dans la forêt de la Kibira, précisément à Marura, en commune Mabayi, province Cibitoke, une position militaire burundaise a été attaquée par des hommes armés non identifiés. Dans un bref communiqué lu à la RTNB en date du 18 novembre 2019, Major Emmanuel GAHONGANO, chef du bureau chargé de la communication au ministère de la défense, a déclaré que ce groupe armé de fusils en provenance du Rwanda s'est replié dans ce pays après le forfait. Dans ce communiqué, ce Major n'a pas donné le bilan de cette attaque. Selon nos sources, cette attaque a fait des dizaines de morts parmi les militaires burundais qui étaient sur cette position. Selon les mêmes sources, parmi les victimes se trouve le Major Révérien NGOMIRAKIZA, chef de cette position militaire.

3- En date du 17 novembre 2019, vers 22 heures, au quartier III, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, tout près de la chaussée Buconyori, des hommes armés de fusil de type Kalachnikov ont attaqué et blessé 2 personnes qui se trouvaient dans une buvette appartenant à Egide NDAYISENGA. Selon des sources sur place, les victimes sont : Cyprien GICEMUZI et Alberic NZAHORURI. Selon les mêmes sources, les blessés ont été évacués vers les hôpitaux de la capitale économique de Bujumbura.

II.2. Sur le plan politique.

II.2.1. De la démission de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des NU au Burundi

La démission de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des NU, Michel Kafando n'a pas été accueillie de la même façon dans les milieux politiques burundais. Pour le parti au pouvoir, le CNDD/FDD, sa démission est un signe éloquent du retour de la paix au Burundi tandis que les opposants du parti au pouvoir considèrent que Kafando n'a pas été à la hauteur des tâches lui confiées. Pour le MAP Burundi Buhire, la démission de Michel Kafando est un clin d'œil aux Burundais pour leur dire de résoudre eux – mêmes leurs problèmes. Kafando entrevoit les problèmes qui peuvent surgir d'un moment à l'autre au Burundi et ne veut pas endosser la responsabilité de ces problèmes.

II.2.2. De l'intolérance politique.

1- Une permanence du parti CNL de la colline Magamba, zone Minago, commune Nyabihanga, province Mwaro a été détruite et brûlée par des personnes non identifiées en date du 3 novembre 2019 vers 2 heures du matin. L'ouverture de cette permanence était prévue en date du 9 novembre 2019. Les membres du parti CNL pensent que les malfaiteurs sont des Imbonerakure qui usent du terrorisme pour contraindre les partisans du CNL à l'abandonner.

2- Dans la nuit du 3 au 4 novembre 2019, sur la colline et zone Rugari, commune et province Muyinga, une permanence collinaire du parti CNL a été détruite par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, les présumés auteurs sont Mélance BANKUWUNGUKA, Mathieu NYABENDA, les surnommés Soudan et Sokoza, tous membres du parti CNDD-FDD et la police a directement commencé leur recherche.

3- En date du 5 novembre 2019 vers 11 heures, sur la colline Mutwenzi, zone Mariza, commune Burambi, province Bururi, une maison en construction qui allait servir de permanence du parti CNL a été détruite par des Imbonerakure sur l'ordre du chef de colline. Selon des sources sur place, ce chef de colline a juré qu'aucune permanence du parti CNL ne sera construite sur cette colline.

4- Dans la nuit du 7 au 8 novembre 2019, sur les collines Cihonda, Mafuro et Nini de la zone et commune Gashikanwa, province Ngozi, 3 permanences collinaires du parti CNL ont été détruites par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, ces permanences allaient être inaugurées en date du 10 novembre 2019.

5- En date du 10 novembre 2019, vers 10 heures, sur les collines Shoza de la zone Birambi et Gitare, zone et commune Nyamurenza, province Ngozi, des membres du parti CNL de la commune Kirembe qui allaient participer aux cérémonies d'ouverture d'une permanence collinaire de Gasegerwa, en commune voisine de Nyamurenza ont été attaqués par des Imbonerakure des collines Shoza et Kigina armés de gourdins, de lances et de

machettes, dirigés par le chef de colline Shoza et agissant sous l'ordre du chef de zone Birambi connu sous le sobriquet de Savimbi. Selon des sources sur place, le bilan de cette attaque est de trois blessés dont un membre du parti CNL et 2 Imbonerakure. Selon les mêmes sources, les membres du parti ont pu attraper deux Imbonerakure dont le chef de colline Shoza et ont été remis à la police avec leurs armes composées d'une machette et de gourdins. Ces Imbonerakure attrapés ont été embarqués dans le véhicule de l'administrateur communal de Kiremba et conduits par des policiers à une structure de santé pour des soins urgents.

6- Dans la nuit du 14 novembre 2019, au village III, commune Gihanga, province Bubanza, une permanence du parti CNL a été détruite par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, dans cette localité, des Imbonerakure ont détruit cette permanence pendant leur patrouille nocturne.

7- En date du 20 novembre 2019, l'administrateur de la commune Nyabihanga Adrien NTUNZWENIMANA a ordonné la fermeture du bureau du parti CNL sis sur la colline Gatwe au chef-lieu de la commune. Selon des sources sur place, dans sa lettre adressée au responsable du parti CNL au niveau communal, il lui a demandé de fermer ladite permanence pour question de sécurité car elle est placée près de celle du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, il lui a demandé de chercher un autre endroit.

8- En date du 22 novembre 2019, vers 2 heures, sur la colline village II, zone et commune Gihanga province Bubanza, une permanence collinaire du parti CNL a été détruite par des Imbonerakure de cette localité, accompagnés par le chef de cette colline, Désiré NSABIMANA. Selon des sources sur place, cet administratif a été attrapé par des membres du parti CNL au moment où ces Imbonerakure ont pris le large. Désiré NSABIMANA a été détenu au cachot du poste de police de la commune Gihanga.

II.2.3. Des marches manifestations.

En date du 16 novembre 2019, des Imbonerakure de toutes les collines de la commune Ntega, province Kirundo ont fait une marche manifestation avec des bâtons et des gourdins au marché du centre de négoce Mugendo de la même commune et province, présenté comme un lieu où il y a une grande partie des membres du parti CNL. Selon des sources sur place, ils chantaient des chansons qui sèment la peur et la haine et disaient: « *laissez-nous corriger les opposants, nous allons en finir avec les membres du parti CNL et nous les jetterons dans la rivière Kanyaru. Nous allons réélire Pierre NKURUNZIZA afin qu'il les châtie comme avant* ».

II.2.4. Des entraînements paramilitaires.

En date du 15 novembre 2019, sur la colline Cishemere, abritant le camp des réfugiés des Banyamulenge, en commune Rugombo, province Cibitoke, des entraînements paramilitaires ont été menés par 70 Imbonerakure.

Selon des sources sur place, le gouverneur de cette province, Joseph ITERITEKA et le Commandant du Camp 112^{ème} bataillon avaient annoncé à la population du centre de la province et de la commune Buganda que des exercices militaires allaient se faire en date du 15 novembre 2019, de 7 heures à 18 heures. Ces Imbonerakure y ont reçu un dernier entraînement pour aller en RDC avant de revenir vers la forêt de la Kibira. Ils étaient supervisés par Venant MIBURO, responsable provincial du SNR et le prénommé Samuel Déo, responsable des démobilisés en province Cibitoke. Après, vers le soir, ces Imbonerakure ont reçu des tenues militaires et ils sont allés en RDC.

II.3. Sur le plan judiciaire.

Au cours du mois de novembre 2019, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs à la base et détenues illégalement ainsi que des personnes enlevées et/ou portées disparues n'a cessé de se multiplier du jour au lendemain. Sous cet angle, nous évoquerons aussi la violation des droits d'un prisonnier qui s'est vu refusé de se faire soigner et le jugement des journalistes du journal Iwacu.

II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs

1- En date du 1^{er} novembre 2019, en commune Busoni, province Kirundo, NDACAYISABA Claver, BARAKAMFITIYE Elias et MIBURO Stany, tous membres du parti CNL ont été arrêtés et emprisonnés dans le cachot de la commune Busoni. Des sources sur place ont indiqué qu'ils ont été interpellés suite à un montage fait par les Imbonerakure pour brouiller les enquêtes sur MIBURO Stany qui s'était vu infliger des traitements cruels et dégradants par des Imbonerakure. L'origine de tout est que MIBURO Stany, représentant du CNL sur la colline Mukerwa en commune Busoni a été tabassé par un Imbonerakure du nom de NGENZEBUHORO Jean Claude. MIBURO Stany a porté plainte mais l'OPJ qui avait le dossier n'a fait que trainer les pieds dans ses enquêtes. Entre temps, NGENZEBUHORO Jean Claude, avec d'autres Imbonerakure ont détruit un champ d'aubergines d'autrui et c'est à ce moment que MIBURO Stany avec ses collègues ont été interpellés sur accusation de destruction méchante d'un champ d'aubergines.

2- Dans la nuit du 2 novembre 2019, sur la colline Buruhukiro, zone Rusengo, commune et province Ruyigi, 5 membres du parti CNL ont été tabassés par des Imbonerakure avant d'être conduits dans le cachot de la zone Rusengo. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure voulaient perturber les festivités d'inauguration de la permanence de ce parti sur la colline Buruhukiro qui allaient avoir lieu le lendemain. Le 3 novembre 2019, les membres du parti CNL se sont rendus en masse à la zone Rusengo pour demander la cause de l'emprisonnement de leurs collègues. Ne sachant quoi répondre, le chef de zone a vite libéré les membres du CNL inculpés.

3- Quatre membres du parti CNL à savoir NYEDETSE Berchmans, BARAJIMGWA Félix, HAKIZIMANA Félix, NDIKUMANA Désiré sont en mauvaise santé dans le cachot de la commune Ruyigi où ils sont détenus depuis le 2 novembre 2019 après avoir été tabassés par des Imbonerakure. Les choses ont eu lieu sur la colline Dutwe, commune et province Ruyigi. Les 4 membres du CNL sont passés près des membres du parti au pouvoir, le CNDD/FDD en réunion lorsqu'ils se rendaient dans une famille d'un collègue de leur parti politique où il y'avait des cérémonies de levée de deuil partielle. A ce moment, ils ont été arrêtés et contraints d'adhérer au CNDD/FDD. Suite au refus, ils ont été tabassés et conduits au cachot de la commune Ruyigi. Ils ont été accusés des coups et blessures graves et volontaires portés contre des Imbonerakure.

4- En date du 4 novembre 2019, sur la sous colline Buta, colline Muzima, zone Muzenga, en commune et province Bururi, Jacqueline NTAKIRUTIMANA, âgée de 48 ans, vice-président de la CEPI a été arrêtée, à son domicile, par la police et détenue au cachot de la police à Bururi. Selon la police, elle a été arrêtée pour des raisons d'enquête sur le cas d'un cadavre de Salvator NIYONGABO retrouvé le 1er novembre 2019 matin devant un bistrot se trouvant dans cette localité. Selon des membres du parti CNL à Bururi, il s'agit d'un montage fait par le parti CNDD-FDD pour qu'elle soit rayée de la liste des membres de la CEPI. Selon des sources sur place, à l'origine, Jacqueline NTAKIRUTIMANA avait refusé de signer sur la liste des membres de la CECI Bururi où le parti CNL n'est pas suffisamment représenté.

5- En date du 4 novembre 2019, au quartier Nyange-Bushaza du centre-ville Kirundo, le nommé MINANI et le prénommé Steve alias «Je t'aime», tous coiffeurs du centre-ville Kirundo et résidants du quartier Nyange-Bushaza, membres du parti CNL, ont été arrêtés à leur service par le chef du SNR, Olivier NIBITANGA. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'être des leaders du parti CNL et d'enseigner les idéaux de ce parti. Ils ont été conduits et détenus au cachot du parquet de Kirundo.

6- En date du 4 novembre 2019 matin, au bureau du commissariat communal de police à Butihinda, Gédéon NKURUNZIZA, de la colline Wingoma, zone Butarugera, commune Butihinda, province Muyinga, a été arrêté par un OPJ de ce bureau et détenu au cachot du commissariat communal de police. Selon des sources sur place, il a été arrêté au moment où il venait porter plainte contre Amuri MBINDI, responsable collinaire des Imbonerakure qui l'avait malmené la veille pendant la nuit.

7- En date du 4 novembre 2019, des agents de la police ont arrêté Jonas NZAMBIMANA sur la colline Muhuta, commune Muhuta, province Rumonge et il a été embarqué pour être détenu au chef-lieu de la province Rumonge. Des témoins rapportent que Jonas NZAMBIMANA est un représentant du parti CNL. Il a été accusé de tenir des réunions pendant la nuit.

8- En date du 4 novembre 2019, des agents de la police en collaboration avec des Imbonerakure ont arrêté Olivier NDUWAYEZU sur la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana.

Des témoins rapportent que la victime est d'origine rwandaise. Il a été violemment ligoté avant d'être embarqué pour le cachot. Il a été accusé de collaborer avec des rebelles.

9- En date du 5 novembre 2019, plus de 24 personnes comprenant 2 congolais ont été arrêtés après une fouille et perquisition faite par les policiers et les militaires sur les collines Mparambo I et Mparambo II en commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, 14 pagnes (Ibitenge) toutes nouvelles non confectionnées au Burundi et des téléphones androïdes ont été saisies. Certains ont été relaxés moyennant des rançons.

10- En date du 9 novembre 2019, vers 9 heures, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, Jean Baptiste NDIHOKUBWAYO, âgé de 29 ans, fils de RWABIRA et BANDYATUYAGA, originaire de la zone Rukaramu de ladite commune et province, Alexis NUKURI, fils de Daniel NIYONKURU et Tantine NIYONKURU, originaire de la colline Mushasha II, zone Gatumba et Joselyne TABU, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers et détenus à la Brigade de Gatumba par Joe Dassin NKEZABAHIZI, responsable du SNR en commune Mutimbuzi accompagné des Imbonerakure de la zone Gatumba.

Selon des sources sur place, Joselyne TABU a été arrêtée à la place de son mari Emmanuel MATATA qui n'était pas à la maison. Selon les mêmes sources, Emmanuel MATATA est membre du conseil communal de Mutimbuzi et du comité provincial du parti CNL en province Bujumbura Rural. Selon les mêmes sources, Jean Baptiste NDIHOKUBWAYO a été arrêté à la place de son frère MUHAKA, recherché par des policiers. Les mêmes sources ont indiqué qu'un montage a été fait pour accuser Emmanuel MATATA de détention illégale d'armes: un policier et un Imbonerakure nommé KIYOKA ont amené un imperméable policier et une grenade et les ont déposés dans sa maison en construction près de la rivière Rusizi qui passe en zone Gatumba. Après quelques instants, des militaires ont débarqué; disant qu'ils viennent faire une fouille et perquisition dans ce chantier. Ils ont commencé par tabasser le veilleur de ce chantier. Ledit veilleur a appelé au secours de la femme d'Emmanuel MATATA. Arrivée sur place, les militaires n'ont pas voulu l'entendre. Ils ont embarqué la dame et le veilleur ainsi que les effets policiers qui venaient d'être déposés dans cette maison et les ont conduits à la brigade Gatumba où les 2 personnes ont directement été emprisonnées. Les mêmes sources indiquent qu'Emmanuel MATATA avait été informé qu'il est recherché et avait déjà pris le large.

11- Les 10 et 11 novembre 2019, après l'affrontement entre des Imbonerakure et des membres du parti CNL en commune Nyamurenza, province Ngozi, des membres du CNL ont été arrêtés en cascade par des policiers et des Imbonerakure sur différentes collines des communes Gashikanwa, Marangara et Nyamurenza en province Ngozi. Selon des sources sur place, 21 membres du parti CNL ont été arrêtés en commune Marangara dont leur représentant communal Emmanuel NTIRANDEKURA, 7 en commune Gashikanwa dont Christian CITERETSE, leur représentant communal et Ismaël NKESHIMANA, membre du comité communal ainsi que 3 autres en commune Nyamurenza dont Saleh BIZIMANA, leur représentant communal.

Selon les mêmes sources, ils ont été accusés de complicité dans les CBVG. Certains ont été détenus aux cachots communaux de police de Gashikanwa, de Marangara et de Nyamurenza. D'autres ont été directement conduits à la prison de Ngozi.

12- En date du 11 novembre 2019, le nommé NCAMURWANKO, âgé de 56 ans, chef de colline Nyagitongati, commune Kayokwe, province Mwaro, a été arrêté par le procureur de la République à Mwaro. Selon des sources sur place, il répondait à une convocation de cette autorité quand il a été mis au cachot et jusqu'au 15 novembre 2019, il n'avait pas encore été interrogé. Selon les mêmes sources, des Imbonerakure ont attaqué un jeune du parti CNL du quartier et la population les a ligotés et les a conduits à la commune où ils ont été interrogés par l'OPJ avant de les relaxer. C'est ainsi que quand le dossier est arrivé au parquet, le chef de colline a été arrêté. Il est poursuivi d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

13- En date du 13 novembre 2019, sur la colline Budahigwa, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, Lazare KAYOBERA, membre du parti CNL, a été arrêté par Joe Dassin NKEZABAHIZI, responsable du SNR en commune Mutimbuzi accompagné par David NDAYISENGA, Imbonerakure. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot du SNR de la Mairie de Bujumbura, tout près de la cathédrale Regina Mundi. Selon les mêmes sources, la victime a été arrêtée pour des mobiles politiques.

14- En date du 13 novembre 2019, vers 10 heures, à la 4^{ème} avenue du quartier Nyamugari communément appelé quartier Swahili, commune et province Gitega, Abdallah HAJAYANDI, responsable du parti CNL dans ce quartier, a été arrêté par le sous commissaire PJ accompagné par des policiers et des Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été arrêtée après une fouille perquisition opérée à son domicile. Ils l'ont conduit au cachot de la PJ Gitega alors qu'ils n'avaient rien trouvé de compromettant chez lui. Selon les mêmes sources, Abdallah n'avait pas coopéré lors de cette fouille perquisition et son arrestation est liée à ses responsabilités dans le parti CNL.

15- En date du 13 novembre 2019, Mélchiade NAHABANDI, olivier NDUWIMANA, Jean de Dieu NDUWIMANA, tous membres du parti CNL ont été arrêtés sur la colline Kibingo, commune Muhuta, province Rumonge. Des proches rapportent qu'ils sont victimes de s'être défendus lors d'une attaque menée contre eux par des Imbonerakure.

16- En date du 15 novembre 2019, au cours d'une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages, au quartier Nyakabiga III, zone urbaine de Nyakabiga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, 136 personnes dont 47 Congolais ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, ils ont été acheminés au cachot du commissariat municipal de la police, ex- BSR. Selon les mêmes sources, certaines personnes ont été relâchées, le même jour, moyennant le paiement d'une rançon dont les sommes n'ont pu être révélées.

17- En date du 18 novembre 2019, vers 21 heures, au bar de l'hôtel communément appelé « Hôtel Mandela» situé sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Souleyman NDAYISENGA, âgé de 55 ans, membre du parti FRODEBU-Nyakuri, a été arrêté par le commissaire communal de police, le prénommé Gilbert.

Selon des sources sur place, Souleyman et le commissaire étanchaient leur soif lorsque ce dernier l'a attaqué verbalement lui disant qu'il est illettré et qu'il devrait adhérer au parti CNDD-FDD. Au cours de la dispute, Souleyman a mordu le doigt du commissaire avec ses dents. Selon les mêmes sources, des policiers assurant la garde du commissaire sont intervenus et ont conduit Souleyman au cachot de la zone Buhiga. Le lendemain, Souleyman a été transféré au cachot du commissariat provincial de police, accusé d'outrage à l'administrateur communal Euphasie NTAKARUTIMANA.

18- En date du 19 novembre 2019, au quartier VII, zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, 110 personnes ont été arrêtées et rassemblées sur la chaussée Buconyori par des policiers lors d'une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages. Selon des sources sur place, les habitants de ce quartier ont été menacés par des policiers en disant que les personnes de la composante sociale Tutsi seront surveillées au cours de cette période pré-électorale. Les mêmes sources ajoutent qu'elles ont été relaxées après environ 2 heures de retenue.

19- En date du 19 novembre 2019, sur la colline et zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura Rural, Rénovât NDIRAHISHA et Chadrack KUBWIMANA, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers accompagnés par des Imbonerakure au moment où ils partageaient un verre dans un bistrot de la localité. Le mobile de cette arrestation n'a pas été révélé.

20- En date du 21 novembre 2019, sur la colline Sigu commune Busoni, province Kirundo, Ferdinand NSENGIYUMVA, alias Gatayeri, vétérinaire de la zone Nyagisozi, responsable zonal des jeunes du parti CNL à Nyagisozi a été arrêtée par le chef de zone Juvénal NDORERE et il l'a directement conduit au cachot de Rusarasi au chef-lieu de la commune Busoni. Selon des sources sur place, il a été accusé par Onesphore MIBURO, membre du parti CNDD-FDD qu'il livre des informations aux rebelles.

21- En date du 22 novembre 2019, sept personnes ont été interpellées. Il s'agit de Donatien NIYONKURU, son épouse, son fils et sa belle-fille qui allaite un nourrisson et sont détenus au cachot du commissariat communal de Kibago. Ils ont été également interpellés avec leurs deux domestiques pour des raisons d'enquête pour l'assassinat d'un certain MISAMBI.

22- En date du 28 novembre 2019, le commissaire provincial en complicité avec les miliciens Imbonerakure du parti au pouvoir ont arrêté NINGANZA sur la colline Karindo, commune et province Rutana.

Des témoins rapportent que NINGANZA est un militant du parti d'opposition CNL. Il a été accusé de détention illégale d'armes à feu. Cependant, aucune arme n'a été saisie, ajoutent les témoins.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- En date du 3 novembre 2019, Emmanuel NDAMWIZIGIYE, habitant du quartier Gatunguru, commune Mutimbuzi, Bujumbura Rurale a été enlevé et porté disparu. Selon des sources sur place, il a été enlevé par des agents du SNR. Il était parti jouer au football comme il le faisait régulièrement au terrain de jeux se trouvant dans le camp policier appelé SOCARTI se trouvant dans la zone Kamenge. En rentrant, il est tombé dans une embuscade tendue par des personnes inconnues non loin de ce camp. Il y avait un véhicule garé sur son passage dans lequel se trouvaient 4 personnes. Ces dernières sont sorties du véhicule, lui ont barré le passage et l'ont contraint de monter dans leur véhicule. Après avoir refusé de monter dans ce véhicule, ils l'ont assommé des coups avec la crosse d'un fusil qu'ils avaient. Ils l'ont jeté dans le véhicule après qu'il ait perdu connaissance.

Selon les mêmes sources, ce véhicule a pris la 15^{ème} avenue de la zone Kamenge. Ledit véhicule a même fait un accident, a cogné un autre véhicule de type RV4 suite à un excès de vitesse. Suite aux cris au secours d'Emmanuel NDAMWIZIGIYE, la population a accouru et les ravisseurs ont dit que c'était un rebelle du mouvement RED TABARA venu de Kayanza qu'ils emmenaient. Constatant que l'affaire risquait de tourner mal, les ravisseurs ont fui, le laissant dans le véhicule accidenté, dans un état critique. Quelques instants après, des militaires sont arrivés à cet endroit et ont appelé une dépanneuse d'un certain MARIKONGE de la zone Bwiza. La dépanneuse a tiré le véhicule des ravisseurs dans lequel se trouvait Emmanuel NDAMWIZIGIYE et personne n'a su ce qu'il est devenu après. Les habitants de Kamenge ont annoncé que le chapeau qu'Emmanuel NDAMWIZIGIYE portait a été retrouvé couvert de sang. Ce chapeau a été remis à sa femme. Emmanuel NDAMWIZIGIYE avait été journaliste de la radio RPA depuis le début de ses émissions en 2001 jusqu'en 2015, date de destruction de cette station.

2- En date du 7 novembre 2019 soir, Lambert HABONIMANA, fils de l'honorable Léonce NGENDAKUMANA a été enlevé lorsqu'il rentrait de l'Université des Grands Lacs où il étudiait. Il arrivait près du monument de l'Unité dans le quartier Kiriri près de chez eux lorsque les ravisseurs l'ont embarqué. Selon des sources sur place, il a été enlevé par des agents du SNR parmi lesquels se trouvait un certain Bosco en collaboration avec les Imbonerakure de la colline Rweza qui surplombe la capitale Bujumbura. Au cours des recherches, il a été retrouvé dans le cachot du BSR en zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Il a été arrêté sur accusation d'avoir participé dans la tentative d'assassinant du chef de zone Muyira en commune Kanyosha dans la province de Bujumbura Rurale blessé par balle en date du 25 octobre 2019.

..... /

II.3.3. De la violation des droits des prisonniers de se faire soigner.

Les prisonniers de Mpimba ont, depuis le 30 octobre 2019, crié au secours de Major Joseph NIMPAYE retiré de l'HPRC où il était hospitalisé sur décision du directeur adjoint de cette maison de détention.

Les prisonniers demandent que leur collègue puisse retourner à l'HPRC parce que sa vie est en danger. Selon des sources sur place, la direction de l'hôpital n'a même pas été informée de la décision de retirer ce malade de cet hôpital pour retourner en prison alors qu'il poursuivait son traitement. Des sources de la prison de Mpimba indiquent que Major Joseph NIMPAYE avait demandé, plusieurs fois, l'autorisation d'aller se faire soigner mais en vain. Il a eu cette autorisation de peur qu'il ne meurt dans cette prison car il ne pouvait plus s'asseoir, ni se lever. Précisons que Major Joseph NIMPAYE a été arrêté à la suite de l'assassinat du Lieutenant Colonel Darius IKURAKURE. Précisons aussi que Joseph NIMPAYE est emprisonné depuis 3 ans et que le magistrat instructeur dit qu'il n'a pas encore terminé ses enquêtes sur l'assassinat. Il a aussi bénéficié d'une liberté provisoire mais la direction de la prison de Mpimba ne lui a jamais accordé ce droit.

II.3.4. Du jugement des journalistes du journal Iwacu.

En date du 20 novembre 2019, la Cour d'Appel de Ntahangwa en mairie de Bujumbura a maintenu en détention les journalistes Agnès NDIRUBUSA, Christine KAMIKAZI, Térance MPOZENZI et Egide HARERIMA du journal Iwacu. Seul leur chauffeur Adolphe MASABARAKIZA a été acquitté. Les avocats qui les assistaient n'ont cessé de déplorer le maintien en détention de ces 4 journalistes. Rappelons que ces journalistes sont accusés de « Complicité d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ». Ils ont été arrêtés le 22 octobre 2019 en commune de Musigati de la province Bubanza lors qu'ils étaient en reportage pour enquêter sur l'attaque d'un groupe armé en provenance de la RDC.

Bref, au moins 330 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 2 autres ont été enlevées et/ou portées disparues tout au long du mois de novembre 2019

II.4. Sur le plan social.

1-Dans la nuit du 1^{er} novembre 2019, la pluie torrentielle qui s'est abattue sur les collines Nyabunyengeri en commune Mutimbuzi de la province de Bujumbura Rurale et Musenyi en commune Mpanda de la province Bubanza, a fait un mort et plusieurs maisons détruites. Cette personne morte est un enfant qui a été tué par un mur qui s'est écroulé sur lui. Toutes les personnes dont les maisons ont été détruites sont restées dans la désolation totale.

2-En date du 22 novembre 2019, le maire de la ville de Bujumbura, a décidé que les débits de boissons devront ouvrir à 17 heures pour fermer à 21 heures, les jours ouvrables et de 13 à 21 heures pendant les week-ends. « La mesure vise à augmenter l'économie du pays. Nous voulons des gens qui travaillent plus et non qui passent plus de temps

aux cabarets. La sécurité règne, mais nous devons prendre au sérieux la vie de la population », a expliqué Freddy MBONIMPA. Le commerce ambulant dans le centre ville de Bujumbura est également interdit. Cela concerne les vendeurs des cartes de recharges téléphoniques. «Il y a un éparpillement de ces vendeurs. Leur présence n'est pas régulière. Si on analyse les recettes qui rentrent, c'est insignifiant », a-t-il renchéri. Le maire de la ville prévoit un accord avec les compagnies de télécommunication pour organiser l'activité.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PERSONNES.

III.1. Présentation générale.

Tout au long du mois de novembre 2019L, les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont cessé de se multiplier dans plusieurs localités du pays. Des cadavres ont été retrouvés dans des coins cachés. Les autorités policières déclarent toujours que les enquêtes sont en cours pour identifier les auteurs mais ces enquêtes se terminent en queue de poisson.

La chasse aux présumés sorciers a fait plusieurs personnes tuées sans aucune preuves pour clarifier la véracité des faits reprochés. Les cas de cadavres et autres personnes tuées sont surtout attribués, par la population, aux Imbonerakure et les agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils soient inquiétés.

Voici certains cas :

1- En date du 1^{er} novembre 2019 matin, le corps sans vie de Salvator NIYONSABA, a été retrouvé sur la colline Muzima, zone Buta, commune et province Bururi, devant le cabaret où il avait passé la soirée avec d'autres. Les circonstances de cette mort n'ont pas été élucidées. Selon des sources sur place, 3 personnes parmi celles qui avaient passé la soirée avec Salvator NIYONSABA dans ce bistrot ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

2- Dans la nuit du 1^{er} novembre 2019 aux environs de 21 heures, 3 personnes ont été tuées dans un cabaret sur l'avenue Musinga, quartier Rohero, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie dans une attaque perpétrée par 3 personnes armées non identifiées. Ces assaillants ont débarqué dans un véhicule de marque Toyota, type Ractus et ont commencé à tirer au comptoir et un peu partout dans le bistrot. A ce moment, 3 hommes d'affaires à savoir Melchisédech BARAKA qui travaillait à la BRB, Joseph HICUBURUNDI alias Mugamba et Juvénal NGORAGOZE ont été tués et 3 autres dont le propriétaire du cabaret, le prénommé Gilbert, ont été blessés.

Avant de s'en aller, les assaillants ont lancé et explosé une grenade pour dissuader tout intervenant de les poursuivre. Selon des sources sur place, le propriétaire du cabaret a directement été conduit à l'hôpital pour des soins de santé intensifs. Les mêmes sources ont indiqué que 3 employés de ce bistrot ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

3- Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 2019, Didace MBONIHANKURE, vieux de 64 ans et veilleur du bureau de la direction provinciale de l'éducation en province Kayanza, a été tué par des personnes armées non identifiées qui l'ont trouvé sur le lieu de travail. Selon des sources sur place, ce vieux a été tué à l'aide d'une massue qu'il a eue au niveau de la tête. Plusieurs biens et machines ont été volés notamment un ordinateur, un générateur de courant solaire, ... Les mêmes sources ont indiqué que ce vol est le 2^{ème} dans ce bureau et ce veilleur est le 3^{ème} tué dans la ville de Kayanza en un seul mois.

4- En date du 2 novembre 2019, à la transversale 10 de la colline Rusiga, zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, 5 corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés sur les rives de la rivière Rusizi. D'après des sources sur place, les corps des défunts étaient ligotés et couverts de sang. De plus, il était visible que ces personnes ont été tuées après avoir été torturées. D'après les mêmes sources, ces corps auraient été jetés dans la rivière par des personnes qui étaient à bord de deux véhicules de type camionnette double cabine qui faisaient des navettes dans cette localité. Les mêmes sources ont indiqué avoir vu des hommes ligotés allongés dans ces deux véhicules.

5- En date du 3 novembre 2019 vers 21 heures, sur la colline Masasu, commune Gasorwe, province Muyinga, Marc RUKUBO, âgé de 64 ans, a été tué par sa fille, Aline HAFASHIMANA, âgée de 21 ans à coups de hache. Selon des sources sur place, Marc RUKUBO venait de blesser Madeleine RIRABAKINA, sa femme, à la machette. Cette fille a été arrêtée, le lendemain matin, par des policiers sous l'ordre de l'OPJ communal Philbert et conduite au cachot communal de police à Gasorwe avant d'être transférée, le même jour, à la prison de Muyinga. Selon les mêmes sources, les conflits fonciers seraient la cause de cette tuerie.

6- En date du 4 novembre 2019, sur la colline Ruvumu, commune et province Bururi, un corps sans vie d'une personne non identifiée et en état de décomposition a été retrouvé dans une brousse au bord de la route par des bergers qui ont alerté l'administration. Selon des sources sur place, la cette personne a été tuée ailleurs avant d'être emmenée et jetée dans cette brousse.

7- En date du 5 novembre 2019, aux environs de 20 heures, sur la colline Kivuvuma, zone Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, Casimir BUSA, pasteur de l'église AGAPE en commune Gahombo et membre du parti MSD a été fusillé à bout portant avec un revolver par un individu d'un groupe d'hommes non identifiés portant des tenues policières. Selon des sources sur place, le pasteur avait passé la soirée sur la colline Rukago et rentrait à son domicile situé sur la colline Kivuvuma.

Il était en train de klaxonner avec sa moto devant le portail de son domicile quand ces malfaiteurs l'ont fusillé. Selon les mêmes sources, les bourreaux l'ont également poignardé au niveau des côtes avant de s'enfuir laissant la victime sur place ainsi que sa moto. Le lendemain, 3 personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes. Il s'agit du chef de colline Butezi connu sous le sobriquet de MASHANYA, le nommé CONGERA qui est Imbonerakure et en même temps agent du SNR en commune Gahombo et le prénommé Rémy qui est chauffeur d'un camion de type benne qui assure le transport du sable et du moellon pour la construction, tous membres du parti CNDD/FDD.

8- En date 5 novembre 2019, vers 8 heures du matin, sur la colline Gisenyi, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Gérard HAVYARIMANA, Bernard MPOREKUMWEHERO, Pierre NTAHOMVUKIYE, le nommé SEKAGANDA et sa femme Suzanne NAMUDENDE, tous membres du parti CNDD-FDD, ont été arrêtés chez eux par la population dominée par des Imbonerakure qui les ont emmenés au centre de négoce de cette colline. Selon des sources sur place, ils étaient accusés de sorcellerie et de cannibalisme. Ils ont été battus à coups de bâtons et de pierres. Selon les mêmes sources, le chef de colline, Michel HAZIGAMIMANA qui tentait de les empêcher de commettre ce forfait a également reçu des jets de pierres puis il a pris fuite après avoir alerté l'administrateur communal. Des policiers sont intervenus à bord du véhicule de l'administrateur communal et ont tiré des coups de feu en l'air ; assurant ainsi la protection des 4 personnes mais SEKAGANDA était déjà mort. Certains policiers ont été blessés par des pierres. Les vitres et le pare-brise du véhicule de l'administrateur ont même étaient cassés. Les 4 victimes blessées ont été conduites et soignées à l'hôpital de référence de Karuzi puis gardées par des policiers. Le chef de colline a regagné son domicile en date du 9 novembre 2019 après une réunion de pacification tenue par l'administrateur communal en compagnie du gouverneur de la province, du commissaire provincial de la police et du commissaire communal de la police.

9- En date du 6 novembre 2019, vers 20 heures, au quartier Kanga, zone urbaine de Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Térence NGENDAKUMANA, membre du parti CNL, vendeur de planches au quartier Jabe, a été tué étranglé par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, il rentrait chez lui au quartier Mubone, zone urbaine de Buterere et sa moto a été également volée par ses bourreaux. Selon les mêmes sources, Térence a été assassiné à 500 mètres d'une position policière située à Kanga en zone Kinama. Son corps a été conduit à la morgue de l'hôpital Roi Khaled.

10- En date du 6 novembre 2019, vers 20 heures, sur la colline Cagizo, zone Kamaramagambo, commune Butihinda, province Muyinga, Soter BUMARI, membre du parti CNDD-FDD et chef de colline Cagizo a été tué par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, après son assassinat, les voisins membres du parti CNDD-FDD ont accusé ceux du parti CNL d'en être les auteurs présumés et se sont affrontés. Il a fallu l'intervention des policiers qui les ont séparés en tirant des coups de feu en l'air. Selon les mêmes sources, le cadavre de la victime a été évacué vers le CDS Kamaramagambo. Deux membres du parti CNL à savoir Eric KIBINAKANWA et Alexis MAJAMBERE ont été interpellés et détenus à la PJ Muyinga pour des raisons d'enquête.

11- En date du 7 novembre 2019, sur la sous-colline Gomba, colline Mukenke, commune Bwambarangwe, province Kirundo, le corps de Jean MAJIMBIRI, âgé de 44 ans, membre du parti CNDD/FDD a été retrouvé sans vie, suspendu sur un avocatier dans son champ. Des sources locales indiquent que cet assassinat est lié aux conflits fonciers de la victime avec les membres de sa famille.

12- En date du 7 novembre 2019 dans l'après - midi, au quartier Rabiho, commune et province Rutana, le corps sans vie décapité, d'une femme non identifiée a été retrouvé près de l'ECOFO Rutana. L'organisation Croix Rouge Rutana en collaboration avec l'administration de la prison de Rutana ont procédé à l'enterrement de la défunte sans mener des enquêtes.

13- En date du 7 novembre 2019, sur la colline Dutwe, zone, commune et province Ruyigi, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la route qui mène vers Cankuzo. Selon des sources sur place, le corps a été décapité et les auteurs de ce meurtre sont partis avec la tête de la victime. La Croix-Rouge Burundi a conduit ce corps à la morgue de l'hôpital de Ruyigi.

14- En date du 8 novembre 2019 matin, au quartier Kigwati, commune et province Rutana, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé dans une maison non habitée. Des sources sur place indiquent que cet homme a été tué le cou tranché. Cette personne aurait été tuée ailleurs pour être jetée dans cette maison car le cadenas qui la fermait avait été détruit. Selon les mêmes sources, cette maison se trouve devant l'entrée de la maison où habite le commissaire provincial de la police à Rutana. Ce corps a été directement enterré puisqu'il était en état de décomposition.

15- En date du 8 novembre 2019, sur la colline Burenza, zone Nyamugari, commune Marangara, province Ngozi, Evariste NYABENDA, membre du parti CNL, a succombé à ses blessures après avoir été tabassé par des Imbonerakure en date du 13 novembre 2019.

16- En date du 10 novembre 2019, Nestor NSENGIYUMVA, membre du parti CNL de la colline et zone Ngoma, commune Gashikanwa, province Ngozi, a succombé à ses blessures après avoir été torturé par des Imbonerakure de la colline Ngoma dirigés par Emmanuel MANIRAKIZA, secrétaire communal du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime revenait de la commune Nyamurenza de la même province pour participer à l'inauguration d'une permanence du parti CNL et il y avait eu des affrontements entre les membres du parti CNL et des Imbonerakure où plusieurs personnes ont été blessées. Selon des sources sur place, les membres du parti CNL sont tombés dans une embuscade tendue par les membres du parti CNDD-FDD après l'ouverture de la permanence de leur parti. Selon les mêmes sources, plus de 30 personnes membre du parti CNL dont 3 représentants communaux, ont été interpellées pour des raisons d'enquête.

..... /

17-Les du 11 et 14 novembre 2019, trois corps sans vie non identifiés dont celui d'un bébé attaché sur un petit veau mort ont été retrouvés flottant sur l'eau du lac Rweru, du côté de la sous colline Mutembo, colline Sigu, commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, le corps du bébé a été aperçu le 11 novembre 2019 et ceux des deux autres flottaient sur l'eau du lac du 14 au 16 novembre 2019.

18-En date du 12 novembre 2019, sur la colline Muhenga, zone Buvyuko, commune et province Bubanza, 2 hommes non identifiés ont été tués et deux autres capturés par des militaires d'une position de cette localité.

Selon des sources sur place, ces hommes faisaient partie d'un groupe armé non identifié qui attaquait une position militaire de cette localité. Les mêmes sources ont indiqué que, sur cette colline, des coups de feu ont été entendus entre 14 heures et 17 heures.

19-En date du 12 novembre 2019, le corps sans vie de Marie Claire NIYONGERE, âgée d'au moins 40 ans, mère de 4 enfants, représentante de la ligue des femmes du parti CNL sur la colline Gahweza, commune Kiganda, province Muramvya a été retrouvé dans une brousse tout près de la rivière Nyavyamo passant sur cette même colline. Selon des sources sur place, la victime avait été violée la veille avant d'être tuée. Les mêmes sources ont indiqué que le corps de la victime avait des blessures et avait des tiges de bois dans son sexe. Selon les mêmes sources, les voisins l'avaient cherchée toute la nuit sans la retrouver. Marie-Claire NIYONGERE avait passé la journée du 11 novembre au marché de Rutegama. Un homme a été arrêté et incarcéré à la brigade de Kiganda pour des raisons d'enquête

20-En date du 13 novembre 2019, dans l'avant midi, près de l'Université «East African Leadership Institute», au quartier Kibogoye, ville de Musinga, Jérémie NYABENDA, ancien militaire, ex-FAB, âgé d'une quarantaine d'années, a été tué dans une explosion de grenade après avoir été touché par des balles tirées par un policier. Selon des sources sur place, la victime avait été poursuivie à sa descente d'un bus venant de Bujumbura par des policiers et des Imbonerakure de la colline et zone Kiremba de la commune voisine de Gasorwe, parmi lesquels les surnommés Gasongo et Mukono dirigés par Shabani NIMUBONA, représentant provincial des Imbonerakure, ont été identifiés. Selon des sources policières, Jérémie NYABENDA a d'abord lancé une grenade qui a blessé 2 Imbonerakure et il tenait en main une autre grenade qui a ensuite explosé sur lui avant que le policier ne lui tire dessus.

21-Dans la nuit du 17 novembre 2019, tout près du marché communément appelé « Kukabasazi», quartier Mutanga nord, zone urbaine de Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un jeune homme non identifié a été poignardé au niveau de la poitrine par des personnes non identifiées et il est mort sur le champ. Selon des sources sur place, le mobile de ce meurtre n'a pas été identifié.



Sur l'image ci – contre : le corps de la victime.

22-En date du 17 novembre 2019, vers 20 heures, sur la colline Nyamarobe, commune Kiremba, province Ngozi, Emmanuel NDUWIMANA, membre du parti CNL, a succombé à ses blessures après avoir été tabassé par des Imbonerakure de la localité. Aucune poursuite judiciaire n'a été entamée.

23-En date du 20 novembre 2019, sur la colline Bugera, commune Ndava, province Mwaro, Marius BUKURU a été tué à la machette par des hommes non identifiés. Selon des sources locales, Marius BUKURU aurait été assassiné accusé du vol des vaches.

24-En date du 20 novembre 2019, vers 9 heures du matin, sur la colline Nyarutovu, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, un homme prénommé Gaspard, âgé de 65 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tué à coups de houes par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, il a été attaqué à 100 m de chez lui par des personnes qui portaient des masques et des manteaux. Il rentrait sa vache du pâturage saisonnier. Selon les mêmes sources, la victime était accusée par certains de ses voisins d'être sorcier. Les mêmes sources ont indiqué qu'il était en conflit avec son fils autour de cette même vache.

25-L'après midi du 22 novembre 2019, sur le terrain de football dit « Tempête » se trouvant sur les rives du Lac Tanganyika, le prénommé Janvier, habitant de la zone Nyakabiga a été fusillé par un agent de la police. Selon l'entourage, un policier a tiré sur Janvier à bout portant et la victime a aussitôt rendu l'âme.

26-Dans la nuit du 22 au 23 novembre 2019, sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba, Jean MISAMBI, âgé de 68 ans, a été tué à l'aide d'une machette par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Jean MISAMBI était un usurier. Selon les mêmes sources, ce crime aurait été commis par une personne qui avait contracté une dette envers ce sexagénaire. Des sources administratives indiquent que son assassinat serait lié aux conflits fonciers. Les mêmes sources ajoutent que 8 personnes de son voisinage ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

27-En date du 24 novembre 2019, vers 9 heures, 3 corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts au quartier Jabe, zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, ces corps ont été découverts sur l'Avenue de l'Imprimerie communément appelée «Avenue de la mort» tout près de l'Eglise Pentecôte. Selon les mêmes sources, 2 des corps des victimes étaient superposés tandis qu'une autre se trouvait à environ 8 mètres et tous présentaient des blessures.

28-Dans la nuit du 26 au 27 novembre 2019, sur la colline Karongwe, commune Buhinyuza, province Muyinga, Francine NTIRANDEKURA a été tuée par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, les voisins soupçonnent son mari comme auteur de ce forfait.

Bref, au moins 40 personnes ont été tuées et 57 autres ont été blessées tout au long du mois de novembre 2019.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Bujumbura Mairie	0	0	2	0	0	0	0	2	8	2	10	4
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	0
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Karusi	0	0	0	0	2	9	0	0	0	0	2	9
Kayanza	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Kirundo	0	0	0	0	0	2	0	0	4	0	4	2
Makamba	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Muyinga	0	0	1	0	2	6	0	0	1	0	4	6
Mwaro	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Ngozi	0	0	0	0	3	24	0	0	0	0	3	24
Rumonge	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	9	0	0	1	0	1	9
Total	2	2	3	0	9	51	0	2	26	2	40	57

Comme on peut le constater dans le tableau, le plus grand nombre de cas de violation des droits humains, que ce soit en terme de personnes tuées ou blessées, sont commis par des civils. Ces civils sont, pour la grande majorité, constitués par des Imbonerakure et des agents du SNR . Ces Imbonerakure et agents du SNR se retrouvent aussi dans la catégorie des auteurs non identifiés car ils raffinent, au jour le jour, leurs stratégies de commettre des forfaits sans être démasqués. Les Imbonerakure sont souvent dénoncés par la population avec qui ils vivent sur une même colline. Quant aux agents du SNR, à part ceux qui sont déjà connus, les autres sont reconnus par leurs véhicules à vitres fumées.

IV. DES CAS DE TORTURE ET DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS

Au cours du mois de novembre 2019, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été observés : mêmes catégories d'auteurs (des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs à la base), mêmes catégories de victimes (*membres des partis politiques de l'opposition en général et ceux du CNL en particulier ; toute autre personne qualifiée de collaborer avec les rebelles pour le simple fait qu'elle refuse d'adhérer par force au parti au pouvoir, le CNDD/FDD*) que pour les cas d'arrestations arbitraires évoqués à la page 8 – section II.3.1.

Voici quelques cas emblématiques:

1- En date du 2 novembre 2019, RUYAMBU Gérard, détenu de la prison de Rumonge a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des prisonniers chargés de la sécurité à l'intérieur de la prison. Jean Bosco NGENDAKUMANA, chargé de la sécurité dans la prison de Rumonge, lui a donné l'ordre d'aller enquêter secrètement sur l'organisation des soulèvements des prisonniers contre le détournement des haricots destinés à eux ; chose qu'il a refusée. Le chargé de la sécurité a alors donné l'ordre aux prisonniers de conduire RUYAMBU Gérard dans la chambre de correction pour le punir. Il a alors été tabassé jusqu'à être incapable de se lever. Suite aux coups reçus, sa vie est en danger mais la direction de la prison lui a refusé l'autorisation d'aller se faire soigner à l'extérieur de la prison de peur que les défenseurs des droits humains ne soient informés sur les sévices subis.

2- En date du 2 novembre 2019 matin, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une femme prénommée Mariette, âgée de 53 ans et son amie nommée NIZIGAMA ont été arrêtées chez elles et conduites dans une brousse appelée « Ikosorero » c'est – à – dire « Lieu de correction » où elles ont été tabassées par des Imbonerakure dirigés par le prénommé Elysée, leur représentant collinaire, sous les ordres du chef de cette colline Eraste NIZIGIYIMANA, frère de Mariette. Selon des sources sur place, les 2 femmes ont été accusées d'ensorceler ledit chef de colline. Pour cela, elles ont été violemment bastonnées si bien qu'elles ne pouvaient plus se lever. Selon les mêmes sources, Mariette venait de gagner un procès de partage foncier avec d'autres membres de la famille.

3- En date du 4 novembre 2019, vers 1 heure du matin, sur la colline Kinyuku, commune Butihinda, province Muyinga, Eric NKURUNZIZA, responsable des jeunes du parti CNL. Il a été attaqué et tabassé chez lui par Révocat RUBERANDINZI, Imbonerakure et représentant communal du parti CNDD-FDD appuyé par Crescent NDAYISHIMIYE, membre de ce parti.

Selon des sources sur place, sa maison a été détruite. Valentin HABANABAKIZE et Jacques KARIKURUBU, ses voisins et membres de son parti, ont tenté de le secourir et ont été à leur tour violemment battus. Le lendemain, ces 3 militants du parti CNL ont porté plainte chez l'OPJ mais ce dernier n'a pas reçu leurs plaintes.

4- En date du 7 novembre 2019, sur la colline et zone Bwasare, commune Gasorwe, province Muyinga, Gaudence NSENGIYUMVA, membre du parti CNDD-FDD, médiatrice de paix collinaire, a été battue et traînée sur une route macadamisée par François VYAMUNGU, chef de la sous colline Bwasare et son adjoint prénommé Jean Claude, sous les yeux de la population qui participait à la campagne de sensibilisation aux élections primaires du parti CNDD-FDD. De plus, cet Imbonerakure chef de colline a publiquement insulté et humilié Gaudence NSENGIYUMVA. Pour ce chef de colline, sa colline ne sera jamais dirigée par une femme alors qu'il y a des hommes. Selon des sources sur place, le motif de cette violence est son implication dans la sensibilisation des femmes à soutenir Donatienne CIZA, la seule femme à avoir posé sa candidature parmi les 7 candidats qui allaient se faire élire sur la colline Bwasare. La victime a fui son ménage et vit actuellement en cachette, car elle est, depuis ce jour recherchée.

Bref, au moins 7 cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été identifiés au cours du mois de novembre 2019.

V. DES CAS DE VIOL.

Les violences sexuelles ainsi que les violences basées sur le genre en général et le viol en particulier restent une triste réalité au Burundi, aussi longtemps que la loi de septembre 2016 portant répression des crimes de cette nature ne sera mise en application à tous les échelons.. En effet, trois ans après sa promulgation, son impact n'est pas encore palpable malgré les séances de sensibilisation qui se font à l'intention des différentes couches de la population un peu partout dans le pays.

Voici quelques cas illustratifs:

1- En date du 1^{er} novembre 2019, un enseignant de l'ECOFO Sigu, commune Busoni, province Kirundo a violé une fille élève de la classe de 7^{ème} année à l'ECOFO Kumana I. Cette fille a été conduite dans l'une des structures sanitaires de Kirundo pour être soignée. Le 4 novembre 2019, ledit enseignant a été arrêté et emprisonné dans le cachot de la commune Busoni.

2- En date du 8 novembre 2019, vers 15 heures, sur la colline Ruhuma, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karuzi, J.A.N., âgée de 6 ans, a été violée par un jeune garçon nommé IRAKOZE travailleur domestique chez le nommé BANDYATUYAGA, directeur de l'ECOFO Ruhuma. Selon des sources sur place, le garçon a profité de l'absence des parents de la fillette pour s'introduire dans la maison et la violer. La victime a été conduite au CDS Nyabikere pour les soins médicaux. Le présumé auteur s'est enfui aussitôt après le forfait.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE

Le tableau ci – après présente la situation carcérale au 30 novembre 2019

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	305	74	8	211	17					1		1	3	305,00%
Bururi	250	259	146	3	98	14					1		1		103,60%
Gitega	400	1208	623	20	534	31							5	1	302,00%
Mpimba	800	4.100	2.149	49	1.856	46						1	17	14	512,50%
Muramvya	100	830	340	17	437	33	1					1	5	4	830,00%
Muyinga	300	443	85	12	317	18							2	1	147,67%
Ngozi (F)	250	120		48		58		3		11			12	8	48,00%
Ngozi (H)	400	1.629	714		915										407,25%
Rumonge	800	1.103	319	19	750	21					1		5	2	137,88%
Rutana	350	412	123	6	263	20							2	1	117,71%
Ruyigi	300	689	210	19	430	30					2		5	3	229,67%
CMCL Ruyigi	72	54					3		51						75,00%
CMCL Rumonge	72	75					20		55						104,17%
Total	4.194	11.227	4.783	201	5.811	288	24	3	106	11	5	2	55	37	267,69%
			4783 + 201 = 4984		5.811+288 =6.099		24+3 =27		106+11 =117		10	4	92		

La population pénitentiaire est de **11.227 détenus + 92 nourrissons = 11.319**

Le nombre de prévenus est de **4.984 adultes + 27 mineurs = 5.011**

Le nombre de condamnés est de **6.099 adultes +117 mineurs = 6.216**

La population pénitentiaire est de 11.319 alors que la capacité d'accueil n'est que de 4.194 donc presque 3 fois cette capacité d'accueil. La surpopulation va jusqu'à 830,% en terme de taux d'occupation. Seules 2 établissements pénitentiaires ont un taux d'occupation de moins de 100%: la prison de Ngozi - Femmes et le CMCL Ruyigi avec respectivement 48,00% et 75,00%. La situation est donc très alarmante.

Cette surpopulation est sans doute due aux arrestations arbitraires suivies de détentions illégales des personnes qualifiées être des opposants politiques ou accusées de collaborer avec les rebelles. Et ces derniers ne sont pas jugés car, au Burundi, de tels dossiers sont très sensibles et les magistrats doivent attendre l'injonction de l'exécutif pour statuer là-dessus.

VII. CONCLUSION.

Le présent rapport vient de montrer que tout au long du mois de novembre 2019, de jour comme de nuit, des violations des droits de l'Homme n'ont cessé d'être enregistrées à travers tout le pays. Des familles ont été endeuillées à cause du non respect de la dignité humaine. Nombreux ont été les corps sans vie retrouvés suite aux assassinats ou enlèvements, sans que les bourreaux puissent être identifiés pour être traduits en justice.

Les cas de justice populaire deviennent de plus en plus inquiétants et se répandent progressivement dans tout le pays : de nombreuses personnes sont tuées par les Imbonerakure ou leurs voisins, sous le prétexte fallacieux de pratiquer la sorcellerie.. Et l'administration locale sombre dans la complaisance, tandis que d'autres sont réellement en étroite collaboration avec les bourreaux et donnent même des ordres.

Dans plusieurs localités du pays, ces Imbonerakure se sont déjà institués en place et lieu des forces de sécurité et commettent des bavures de toutes formes sans aucune inquiétude. Que des personnes sont tuées de jour comme de nuit, que des personnes sont arrêtés injustement et conduites aux cachots, que d'innombrables personnes subissent des traitements inhumains, cruels et dégradants ou voient leurs biens pillés par ces Imbonerakure sans qu'aucune autorité administrative, policière ou qu'un responsable du parti CNDD/FDD ne prenne des mesures pour protéger la population.

Les attaques et les disputes entre Imbonerakure et les membres du parti CNL, les destructions des permanences de ce parti ainsi que d'autres actes de terrorisme comme les croix qui sont plantés devant les maisons des membres du CNL sont monnaie courante et se multiplient alors que nous sommes encore à des mois de la période électorale proprement dite.

Cela traumatise la population, entretient un climat de tension à quelques six mois des élections annoncées pour mai 2020. Il y a lieu de s'inquiéter de ce qui adviendra en période électorale.

L'APRODH constate amèrement cette situation et lance une fois de plus un cri d'alarme aux autorités de ce pays pour qu'elles prennent des mesures dans les plus brefs délais afin de juguler ce malaise social caractérisé par des violations flagrantes des droits humains. Ici, le rôle des instances judiciaires reste déterminant et leur action doit se manifester : le ministère public doit se montrer aux côtés d'une population en proie aux actes de persécution que leur font subir leurs concitoyens, les Imbonerakure, les agents du SNR et certains administratifs. Toutes ces catégories de burundais ont oublié les valeurs humaines : il est grand temps que la justice les rappelle à l'ordre.

Pour cela, il faudrait que des enquêtes rapides et concluantes soient faites pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les punir conformément à la loi, sans complaisance. Nul n'est au dessus de la loi. Nous recommandons également que les Imbonerakure soient encadrés par les responsables du parti CNDD/FDD afin qu'ils redeviennent des citoyens dignes de ce nom et qui donne de la valeur au respect de la dignité humaine.

Enfin, l'inaction des autorités à quelque niveau que ce soit face aux violations flagrantes des droits humains observées au quotidien sur le territoire burundais est un signe éloquent de lâcheté ou de complicité de leur part. L'histoire les jugera et les condamnera.

FIN *** FIN ***** FIN**